

RAPPORT RSE 2024



ENGAGÉ POUR PLUS D'ÉQUITÉ

FILIALE DE









TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	06
1. ORGANISATION ET STRUCTURE	08
1.1 Organisation.....	09
1.2 Structure	11
1.3 Entités incluses dans les états financiers consolidés.....	12
1.4 Principe de précaution ou approche préventive.....	13
1.5 Engagements externes.....	14
2. MATERIALITE ET ENJEUX	15
2.1 Etude de matérialité des enjeux.....	16
2.2 Liste des enjeux pertinents.....	18
3. GESTION DES PARTIES PRENANTES	19
3.1. Liste des groupes de parties prenantes et leurs attentes.....	20
3.2. Identification et sélection des parties prenantes	21
4. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES	25
4.1. Identification et évaluation des risques et opportunités	26
4.2. Gestion des risques.....	26
5. GOUVERNANCE ET ETHIQUE	28
5.1. Gouvernance RSE et pilotage des décisions stratégiques.....	29
5.2. Éthique des Affaires et Achats Responsables	32
6. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	33
6.1 Emploi	34
6.2. Egalité de Traitement des Travailleurs	38
6.3. Conditions de travail	39
6.4. Cadre de vie des salariés	40
7. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE	41
7.1 Relations avec les communautés et approvisionnement responsable	42
7.2. Inclusion sociale et développement communautaire	42
7.3. Approvisionnement en matières premières et relations avec les fournisseurs.....	43
8. ENVIRONNEMENT	44
8.1. Gestion et traitement de l'eau.....	45
8.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	46
8.3. Gestion des déchets	49
9. NOS PERSPECTIVES	50
METHODOLOGIE REPORTING	52
TABLE INDEX GRI	55



M. Pierluigi Passera

Directeur Général SUCRIVOIRE

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Notre engagement pour une production durable et responsable

L'année 2024 a marqué une étape importante dans le parcours de SUCRIVOIRE. Grâce à l'engagement de nos collaborateurs et au dialogue permanent avec nos parties prenantes, nous avons atteint un niveau de production de près de 89 000 tonnes de sucre, soit une progression de 19 % par rapport à 2023. Cette performance consolide notre position d'acteur majeur sur le marché ivoirien, avec une part estimée à 44 %.

Santé, sécurité au travail : une priorité absolue

Mais au-delà de ces résultats économiques, c'est notre capacité à conjuguer performance et responsabilité qui fait notre fierté. Nous sommes, en effet, conscients que notre ambition en matière de durabilité ne peut se faire au détriment de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs, prestataires et partenaires. Dans un contexte agricole et industriel présentant des risques spécifiques, nous avons ancré une forte culture Santé & Sécurité dans notre organisation.

La prévention des accidents repose sur une sensibilisation active et des formations régulières, avec un objectif clair : zéro accident sur l'ensemble de nos sites.

Un engagement fort vis-à-vis des communautés et de l'agriculture durable

Un autre enjeu au cœur de nos activités : l'approvisionnement local en matières premières, à travers le développement de notre programme de canne villageoise, au profit des communautés riveraines de nos zones de production.

En parallèle, nous contribuons activement au développement local, via des actions concrètes dans les domaines de l'éducation, la lutte contre le travail des enfants, la santé, l'environnement, avec un accent particulier sur l'autonomisation des femmes et l'employabilité des jeunes.

L'agriculture durable constitue par ailleurs un enjeu stratégique pour assurer la pérennité des rendements agricoles et la fertilité des sols.

Préserver les ressources et lutter contre le changement climatique

L'optimisation est au cœur de notre stratégie de durabilité. Nous déployons des efforts constants pour réduire l'empreinte environnementale de nos activités agricoles et industrielles, avec une attention particulière portée à la gestion durable de la ressource en eau, dont les objectifs sur 2024 ont été largement atteints.

Des projets de traitement, réutilisation et valorisation des effluents liquides ont par exemple été initiés pour permettre l'irrigation de nos plantations, et réduire ainsi notre dépendance aux ressources naturelles.

Face aux défis du changement climatique, nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone, en investissant dans des solutions visant à optimiser la consommation énergétique et à décarboner nos émissions industrielles.

Une entreprise mobilisée pour une croissance responsable

C'est dans cet esprit que nous abordons l'avenir avec détermination. Notre feuille de route s'appuie sur des objectifs structurants : adhérer à des organismes de référence pour la consolidation de notre stratégie de canne à sucre durable ; améliorer notre politique de gestion des déchets. L'obtention des certifications ISO 45001 et ISO 14001, et la certification GFSI en sécurité sanitaire des aliments reste également une priorité, tout comme l'équité de genre.

Chacun de ces jalons traduit notre volonté de hisser SUCRIVOIRE au meilleur niveau de durabilité, de compétitivité et de confiance.

Fière filiale du Groupe SIFCA, SUCRIVOIRE est composée de femmes et d'hommes audacieux, animés par la volonté de construire un avenir durable pour notre entreprise, nos partenaires et les générations futures.



ORGANISATION ET STRUCTURE



1.1 ORGANISATION

GRI- 102-1

Nom de l'organisation

La filière sucre du Groupe SIFCA regroupe deux sites de production à savoir les sites de Zuénoula et Borotou-Koro appartenant à sa filiale SUCRIVOIRE.

GRI- 102-2

Activités, marques, produits et services

L'activité principale de SUCRIVOIRE repose, dans un premier temps, sur la création et l'exploitation de plantations industrielles de canne à sucre. Elle se poursuit par la production et la commercialisation de sucre destiné au marché local.

Les produits commercialisés sous la marque SUCRIVOIRE comprennent :



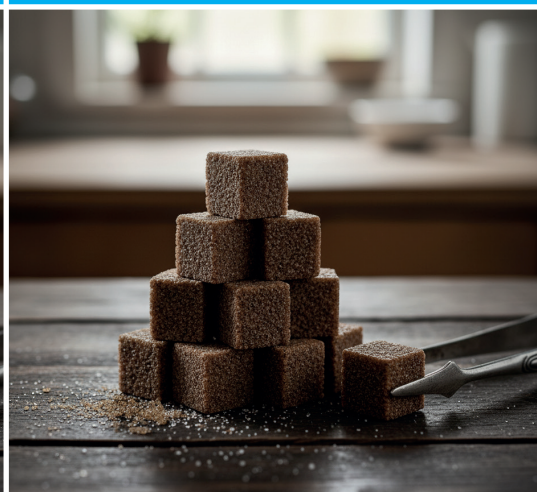
Du sucre granulé roux,



Du sucre granulé blanc



Du sucre en morceaux blanc



Et du sucre en morceaux roux

GRI- 102-2

Lieu géographique du siège et des sites d'activités

Le complexe sucrier de Borotou-Koro est situé au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région du Bafing et dans la sous-préfecture de Koro ; celui de Zuénoula est situé dans la région de la Marahoué, au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire.



GRI- 102-5

Capital et forme juridique



SUCRIVOIRE est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration au Capital de

8 820 000 000 FCFA

GRI- 102-6**1.2 STRUCTURE****Marchés desservis**

Le marché de SUCRIVOIRE est essentiellement local, et se répartit en deux segments principaux :

- Les clients industriels,
- Les commerçants grossistes.

En 2024, SUCRIVOIRE a produit 88 694 tonnes de sucre, représentant une hausse de 13 862 tonnes par rapport à 2023 (74 832 tonnes), soit une augmentation de 19 %.

Avec ce niveau de production, la société détient environ 44 % de part de marché au niveau national, consolidant ainsi sa position d'acteur majeur sur le marché ivoirien du sucre.

**GRI- 102-9****Chaine d'approvisionnement**

SUCRIVOIRE s'approvisionne à 85% en canne à sucre de ses propres plantations industrielles. Les 15% restant proviennent des 2 986 Ha de plantations villageoises organisées en 12 coopératives agricoles sur l'ensemble des deux sites de SUCRIVOIRE.

GRI- 102-10

Modifications significatives dans l’organisation et dans sa chaine d’approvisionnement

Au cours de l’année 2024, la filière Sucre n’a connu aucune modification significative dans son organisation, dans la localisation géographique de ses opérations, ni dans sa chaîne d’approvisionnement. Cependant, SUCRIVOIRE poursuit activement ses efforts d’optimisation, avec pour objectif de renforcer sa capacité de production en valorisant la matière première issue des plantations villageoises et industrielles. Cette démarche vise à répondre à une demande locale en constante augmentation, tout en garantissant un approvisionnement durable et maîtrisé.

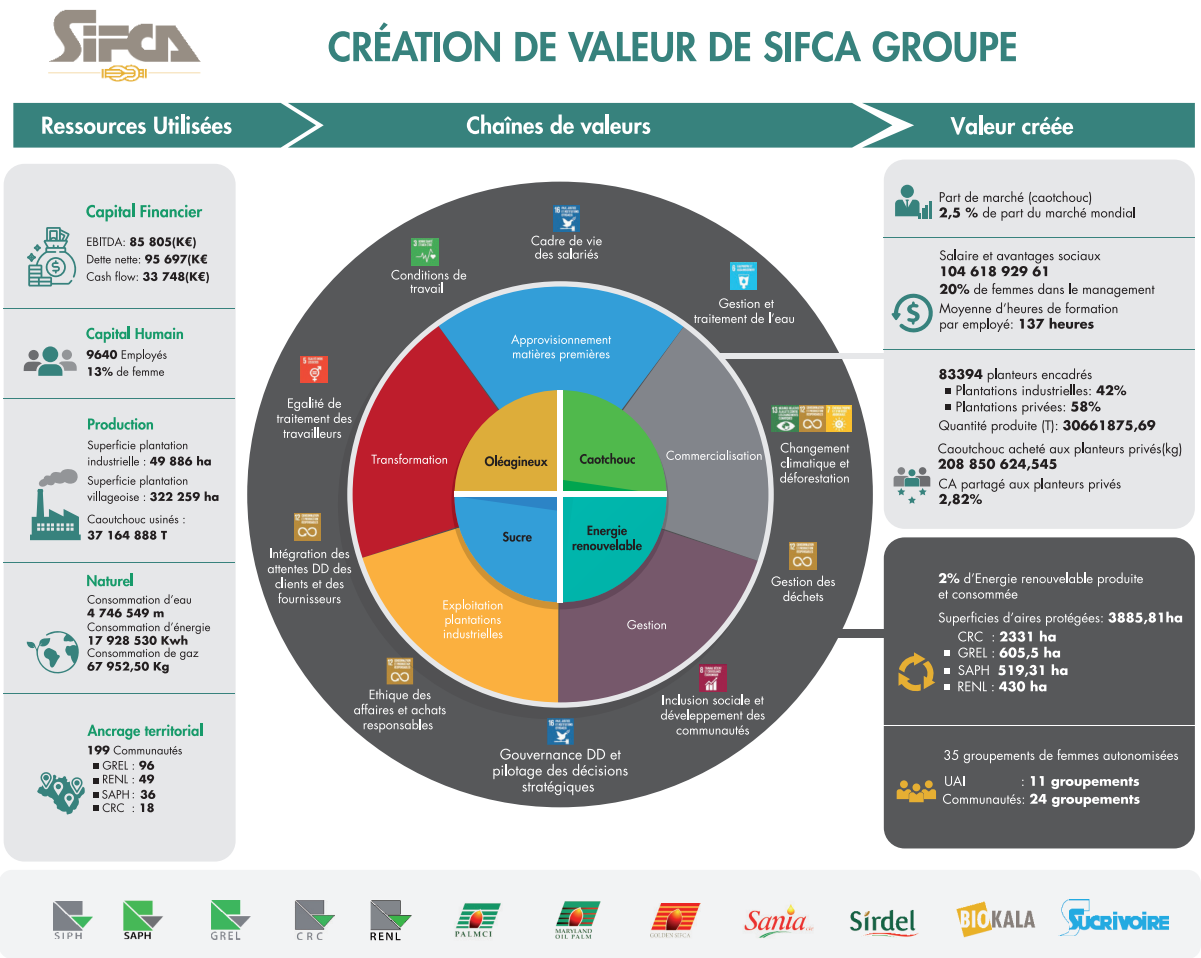


Figure 1 : Cycle de création de valeur SIFCA

GRI- 102-45

1.3 ENTITÉS INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l’exercice 2024, le chiffre d’affaires de SUCRIVOIRE s’élève à 87 219 126 880 FCFA. Sur le marché national, 142 639 tonnes de sucre ont été commercialisées, pour une production de 88 694 tonnes, réalisée sur les sites de Borotou-Koro et Zuénoula. Cette performance est en parfaite adéquation avec les objectifs fixés pour l’année. Afin de répondre à une demande structurellement supérieure aux capacités nationales de production,

SUCRIVOIRE complète son offre par l'importation de sucre, garantissant ainsi la disponibilité du produit sur le marché local.

Ce volume de ventes représente une croissance significative de 20 % par rapport à l'année 2023, au cours de laquelle 118 756 tonnes avaient été vendues.

Grâce à ces résultats, SUCRIVOIRE consolide sa position sur le marché ivoirien, avec une part de marché estimée à 44 % dans les ventes de sucre en 2024, renforçant sa compétitivité face à la concurrence.

GRI- 102-11

1.4 PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE

SUCRIVOIRE est résolument engagée dans la réduction de l'impact environnemental de ses activités. Cet engagement s'accompagne d'une attention constante portée à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs et partenaires.

Cette volonté de protection de l'environnement ainsi que de prévention des risques liés à la santé et à la sécurité au travail est intégrée à l'ensemble de notre organisation et guide chacun de nos choix tout au long du processus de fabrication. Elle se traduit concrètement dans nos politiques, chartes et procédures internes.

Grâce à une approche préventive systématique, nous mettons en place des mesures visant à éviter la survenue d'incidents susceptibles d'entraîner des conséquences environnementales majeures. Des analyses environnementales régulières sont menées pour maîtriser les risques, et des mesures de précaution sont déployées en continu.

Par ailleurs, l'identification des dangers et l'évaluation des risques professionnels associés à nos activités de production sont effectuées dans une logique d'amélioration continue, afin d'assurer des conditions de travail sûres et saines à l'ensemble de nos collaborateurs.

Notre mission est d'offrir aux consommateurs un produit de qualité, conforme aux standards et exigences de durabilité propres à notre secteur d'activité.



Soudeur à la Direction du Matériel

GRI- 102 - 12 &13

1.5 ENGAGEMENT EXTERNE

Initiatives externes

Concernant les initiatives externes, les engagements de SUCRIVOIRE reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- Le respect des exigences réglementaires locales applicables à notre activité (Code du travail, Code de l'environnement, Code de prévoyance sociale, etc...)
- Les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- Les normes de performances de la Société Financière Internationale SFI.

Adhésion à des associations

SUCRIVOIRE est membre des Associations Interprofessionnelles suivantes :

- Association des Industries Sucrères de Côte d'Ivoire (AIS-CI)
- Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire (UGECI)
- Union des Entreprises du Monde Agricole et Forestier (UNEMAF)
- Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM)
- Club de la Qualité au Ministère de l'Industrie (DPQN).

MATÉRIALITÉ ET ENJEUX



GRI 102-46

2.1 ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX

Chaque enjeu prioritaire de notre démarche de durabilité s’appuie sur la stratégie globale du Groupe SIFCA. Ces enjeux résultent d’une stratégie rigoureuse, assortie d’objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables. L’ensemble de nos actions en matière de développement durable mobilise l’intégralité de la chaîne de valeur, depuis l’approvisionnement en matières premières jusqu’à la livraison des produits à nos clients.

Parmi les nombreuses thématiques liées au développement durable qui ont retenu l’attention du Groupe SIFCA, dix enjeux clés ont été sélectionnés. Ce choix résulte d’un processus décisionnel approfondi mené sur près de 18 mois.

Dans un premier temps, une analyse documentaire interne a permis d’identifier les sujets RSE déjà intégrés par le Groupe SIFCA, ainsi que les politiques et actions mises en œuvre, afin de mieux comprendre les réponses apportées. Par la suite, les documents externes, notamment ceux émanant de nos clients et de certains bailleurs, ont contribué à cerner les attentes de nos parties prenantes.

Nous avons également réalisé une veille externe approfondie sur le web et un benchmark auprès de grands groupes agro-industriels internationaux. Ces démarches ont permis de détecter des enjeux RSE émergents ou insuffisamment pris en compte, tels que des polémiques en ligne, des signaux faibles ou des sujets montants, ainsi que d’évaluer notre performance relative par rapport à la concurrence.

Cette première liste d’enjeux pertinents a été établie à partir d’une grille d’analyse basée sur des référentiels normatifs reconnus (IFC, ISO 26000). Elle a ensuite été affinée grâce à l’analyse documentaire, la veille externe et les benchmarks réalisés, en amont des phases d’entretiens qualitatifs et d’enquêtes auprès des parties prenantes.

Cette enquête digitale a obtenu 893 réponses réparties comme suit :

Tableau 1 : Echantillon d’enquête digitale

SAPH		EXTERNE (182)	
Employé de Palmci	41,9% / 298	Fournisseur ou sous-traitant	17,0% / 31
Employé de SAPH	37,4% / 266	Planteur villageois	17,6% / 31
Employé SUCRIVOIRE	13,8% / 98	Consommateur ou client	2,2% / 4
Employé de SANIA	3,8% / 27	Partenaire financier	1,6% / 3
Employé par SIFCA au siège	3,1% / 22	Entreprise	8,8% / 16
-	-	ONG ou association civile	15,4% / 28
-	-	Fondation SIFCA	0,5% / 1
-	-	Administration publique	3,3% / 6
-	-	Autres	33,5% / 61



Cette liste d'enjeux a ensuite été approfondie et ajustée au sein de trois sites ivoiriens représentatifs de nos trois activités principales : SAPH Toupah, PALMCI Irobo et SUCRIVOIRE Zuénoula. Ce travail a abouti à une liste affinée d'enjeux qui a été soumise à nos parties prenantes — notamment les Directeurs Généraux des filiales, les Responsables Développement Durable, l'ensemble du personnel, les ONG, les partenaires financiers, les administrations de tutelle ainsi que les communautés riveraines — à travers une enquête quantitative complétée par des entretiens qualitatifs.

Ces enjeux, jugés pertinents, ont été regroupés en quatre grandes thématiques, facilitant ainsi leur compréhension et appropriation par l'ensemble de nos interlocuteurs.



Figure 2 : Etude de matérialité des enjeux

Pour faciliter une meilleure compréhension des enjeux, les équipes de SIFCA et les producteurs de l'UAI de Zuénoula ont uni leurs efforts. À ce titre, une liste finale restreinte de 23 enjeux a été établie. Cette liste a ensuite servi de base pour identifier les priorités d'action RSE du Groupe SIFCA en 2020, lors d'ateliers de co-construction réunissant les managers (Comex, DG et DUA).

Les résultats de ces ateliers ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a fixé un seuil de pertinence, permettant ainsi de sélectionner les 10 enjeux jugés les plus importants, tant pour les parties prenantes que pour le Groupe SIFCA.

GRI- 102-47

2.2 LISTE DES ENJEUX PERTINENTS

Les enjeux au nombre de 10 ont été validés en atelier de co-construction avec le Comité Exécutif du Groupe SIFCA et l'ensemble des Directeurs Généraux des filiales du Groupe et des Directeurs des unités agricoles intégrées (DUAL).

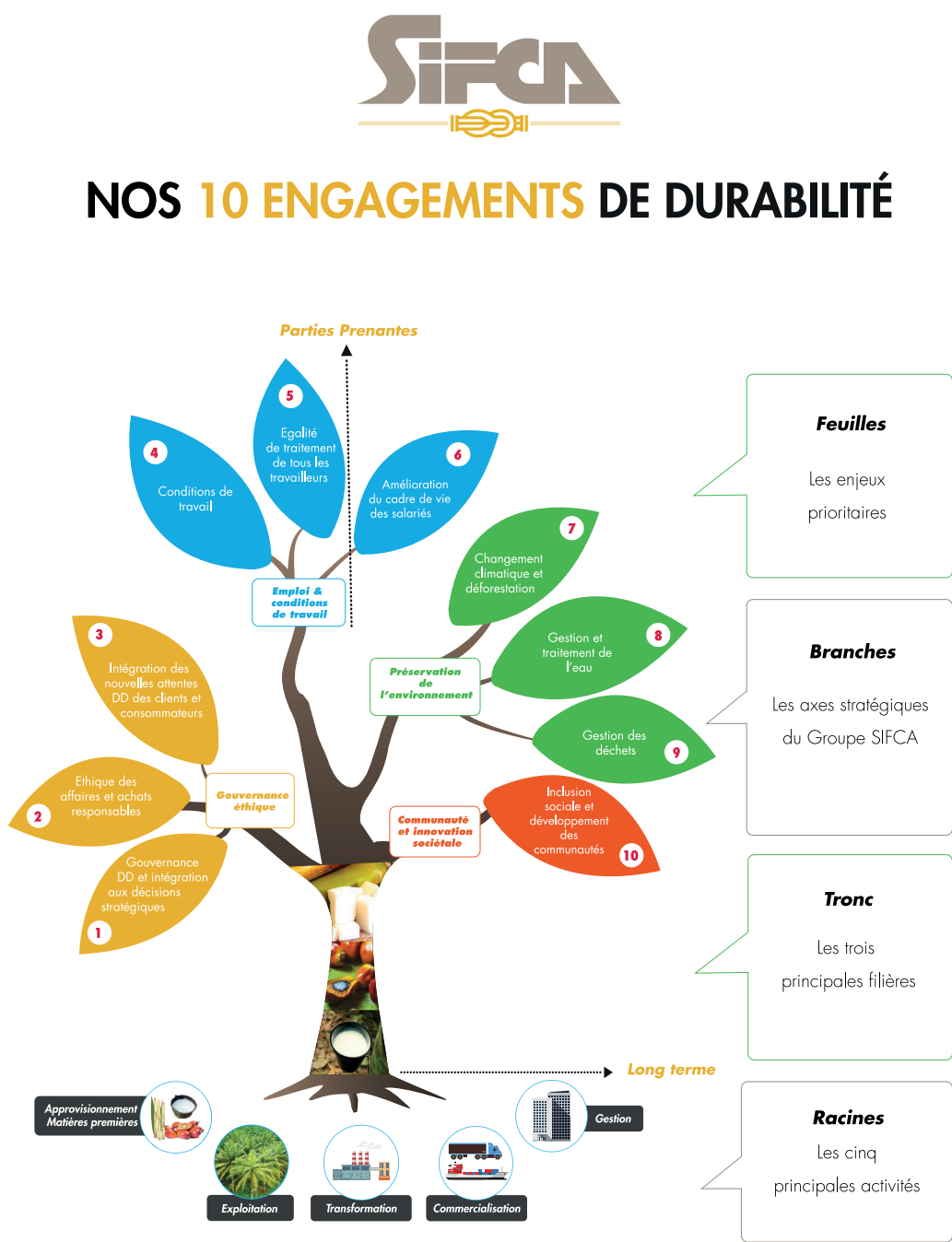


Figure 3 : Engagements RSE

GESTION DES PARTIES PRENANTES



GRI- 102-40

3.1. LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES

Familles de parties prenantes	Groupes de parties prenantes	Attentes
PARTENAIRES ÉCONOMIQUES	Banques locales	• Respect des engagements E&S pris ; • Préservation de l’image de marque vis-à-vis des prêts reçus ; • Transparence et rentabilité
	Bailleurs internationaux	
	Assureurs	
	Sous-traitants	• Achat équitable • Respect des délais de règlement
	Planteurs privés	
	Fournisseurs de matériels	
	Prestataires de services	• Produits de qualité sûrs et sains ; • Certification ISO (9001/14001/45001)
	Clients	
	Consommateurs	
	Associations de consommateurs	
	Concurrents	
INFLUENCEURS SOCIAUX	Élus et autorités locales	• Respect des engagements E&S envers les communautés ; • Respect des traditions et du patrimoine culturel ; • Transparence des informations sur les produits ; • Développement et autonomisation des communautés
	Associations et ONG	
	Influenceurs réseaux sociaux	
	Médias	
	Communautés riveraines	
	Établissements de formation	
	Concurrents	
PARTIES PRENANTES INTERNES	Dirigeants des filiales	• Respect des décisions stratégiques • Bien-être et bonnes conditions de travail ; • Égalité de traitement ; • Dialogue social constructif ; • Respect des droits des salariés
	Actionnaires	
	Employés	
	Syndicats	
	Associations du personnel	
	Délégués du personnel	
RÉGULATEURS	Ministère de l’Environnement	• Respect des différentes exigences réglementaires ; • Contribution à l’autosuffisance alimentaire ; • Respect du prix
	Ministère de l’Agriculture	
	Ministère du Commerce	
	Organismes de certifications	• Amélioration continue et conformité normative • Reporting efficace et comparable
	Agences de notation	

Figure 4 : Les groupes de Parties Prenantes

L'un des piliers fondamentaux de notre stratégie RSE est l'écoute attentive de nos parties prenantes. Leur contribution est essentielle pour intégrer leurs préoccupations et enjeux en lien avec les activités de l'entreprise.

Par définition, les parties prenantes regroupent les individus ou groupes d'individus qui influencent ou peuvent être influencés par les activités, produits ou services d'une organisation.

GRI- 102-42

3.2. IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES PARTIES PRENANTES

Afin d'identifier précisément les parties prenantes internes et externes concernées, nous avons eu recours à une approche par fiche d'évaluation suivant quatre critères :

1. Impact négatif de la partie intéressée sur les entités

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
L'action de cette partie prenante ne nuit pas, sinon de façon marginale, à l'activité du pôle.	L'action de cette partie prenante peut nuire, de manière ponctuelle et sur certains sites, à l'activité du pôle.	L'action de cette partie prenante a le potentiel de nuire régulièrement, et sur plusieurs sites, à l'activité du pôle, voire de menacer certains projets.	L'action de cette partie prenante peut remettre en question des activités clés du Groupe voire des filiales entières.

2. Impact négatif de SUCRIVOIRE sur la partie intéressée

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
L'activité du pôle n'influence pas cette partie prenante de manière négative, sinon de façon marginale.	L'activité du pôle peut avoir un impact négatif ponctuel sur cette partie prenante mais sans remettre en question ses conditions de vie de manière significative.	L'activité du pôle peut avoir un impact négatif régulier ou permanent sur cette partie prenante et en partie l'obliger à modifier ses modes de vie.	L'activité du pôle peut mettre en danger le patrimoine physique ou culturel, les conditions de vie ou l'activité de cette partie prenante et lui causer des dommages potentiellement irréversibles.

3. Le potentiel de collaboration positive

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
Cette partie prenante n'a peu ou pas d'opportunité de collaboration positive avec SUCRIVOIRE (isolement géographique, peu ou pas de moyens de communication, décalage culturel, intérêts opposés...).	Cette partie prenante peut, de manière ponctuelle, entrer en communication avec SUCRIVOIRE mais engager une collaboration positive exigerait qu'elle déploie davantage de ressources ou soit plus disponible.	Cette partie prenante peut, de manière régulière, entrer en communication avec SUCRIVOIRE et manifeste un intérêt pour collaborer avec elle sur certains projets lorsque SIFCA la propose.	Cette partie prenante a un intérêt stratégique à collaborer de manière positive avec SUCRIVOIRE et se montre proactive dans cette démarche.

La vulnérabilité des personnes ou des populations

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
Les conditions de vie (domicile, emploi, santé, famille) de cette partie prenante sont stables et suffisantes pour lui assurer une existence digne. Son activité n'est pas menacée.	Les conditions de vie et/ou l'activité de cette partie prenante peuvent changer ponctuellement et de manière limitée. Elle peut demander de l'aide, sans se trouver dans une situation critique.	Les conditions de vie de cette partie prenante et/ou son activité sont instables et son existence s'en trouve affectée. Elle a besoin d'une aide régulière.	Les conditions de vie de cette partie prenante ne lui permettent pas de s'assurer une existence digne, menacent de s'empirer et la mettent potentiellement en danger, et/ou son activité menace de s'effondrer.

Figure 5 : Vulnérabilité des parties intéressées

GRI- 102-43

Approche de l'implication des parties prenantes

Parties prenantes à impliquer de manière continue dans les projets de du Groupe SIFCA :

- Clients,
- Fournisseurs de matières premières,
- Grands actionnaires,
- Communautés de riverains

Parties prenantes auprès desquelles des questions suscitant des dissensus doivent être soumises à une concertation :

- Dirigeants du Groupe SIFCA,
- Fondation SIFCA,
- Fournisseurs de matériels

Dans une moindre mesure :

- Organisations professionnelles,
- Banques locales,
- Bailleurs,
- Établissements de formation,
- Sous-traitants

2.4. Analyse de matérialité des parties prenantes

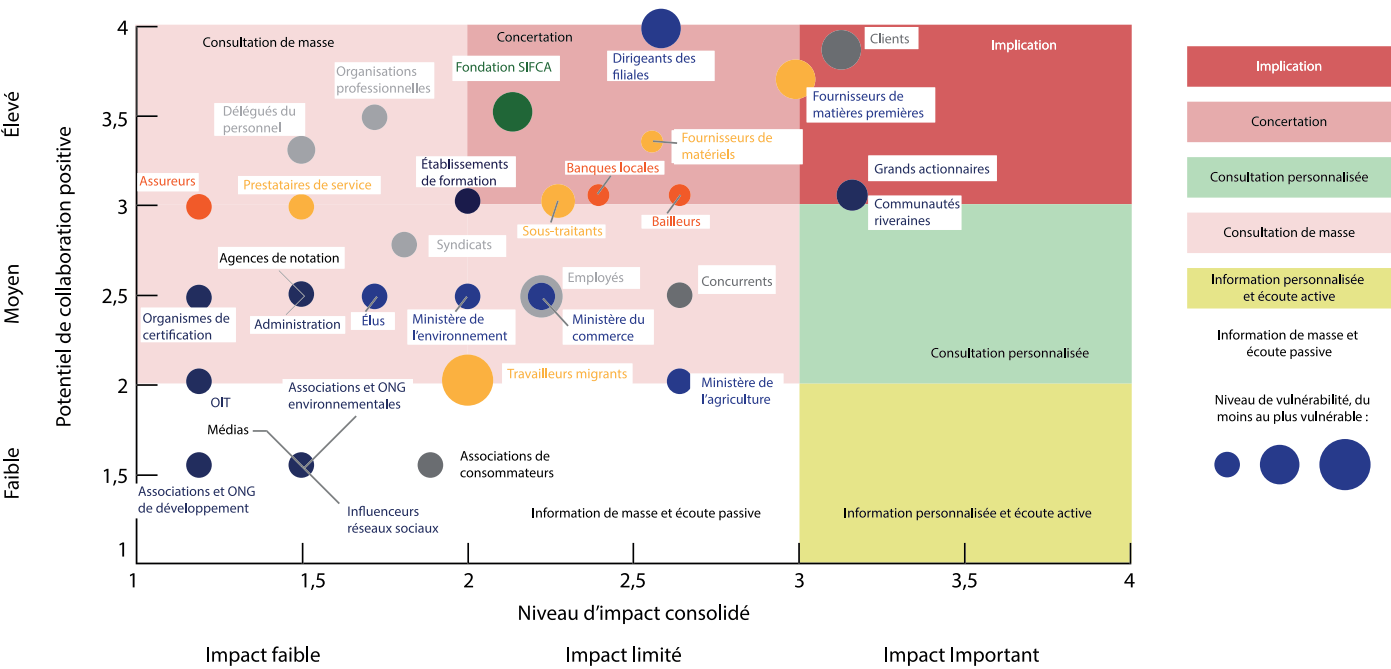


Figure 6 : Analyse de la matérialité

GRI- 102-44**Enjeux et préoccupations majeures soulevées**

Dans le cadre de la gestion des relations avec ses parties prenantes, SUCRIVOIRE privilégie un dialogue régulier et constructif, qui s'articule à deux niveaux :

Niveau interne :

Ce niveau repose sur un échange continu avec l'ensemble des acteurs internes, notamment les employés et leurs représentants. Les ressources humaines entretiennent une communication régulière avec les délégués du personnel pour les tenir informés de la situation de l'entreprise et des décisions prises par le management. De leur côté, les représentants du personnel ont la possibilité de remonter à la hiérarchie les préoccupations des employés afin d'y apporter des réponses adaptées.

Concernant les représentants des travailleurs :

- SUCRIVOIRE compte 50 délégués du personnel répartis sur ses deux Unités Agricoles Industrielles (UAI) et son siège, issus de quatre organisations syndicales (SYNATRAP-S, SYNTRASU, SYNATSUCI, SYNSUZ).
- Une réunion annuelle est organisée entre les représentants des travailleurs et le Directeur Général.
- Six réunions annuelles se tiennent également sur les sites avec les Directeurs des UAI.

Niveau externe :

Des rencontres périodiques sont organisées avec les agences étatiques partenaires sur des thématiques spécifiques, ainsi qu'avec les communautés locales. Pour ces dernières, un Cadre Permanent de Dialogue (CPD) a été instauré, permettant aux 14 communautés riveraines des sites de Zuénoula et Borotou-Koro d'exprimer leurs préoccupations et attentes. Ces échanges conduisent à des décisions concertées, formalisées par des procès-verbaux de réunion.

En 2024, sept des huit réunions prévues ont pu se tenir sur les deux sites de SUCRIVOIRE, témoignant de l'engagement continu envers un dialogue transparent et constructif.

Enfin, nos relations avec les communautés ont été mises à jour à l'issue de l'étude HCV/HCS.



Rencontre de début de campagne sucrière avec les délégués syndicaux



CPD à Zuénoula avec la communauté de Kavaka à Zouénoula

Borotou-Koro	Zuénoula
Bontou	Bouata
Dabala	Benoufla
Kangana	Ballogui
Bananigoro	Bouaka
Morifinso	Douenoufla
Yanfisa	Douanoufla
Soko	Goretta
-	Kavaka
-	Sehizra



PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS



GRI- 102-43

4.1 IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Ci-dessous la cartographie des risques et opportunités de façon schématique :

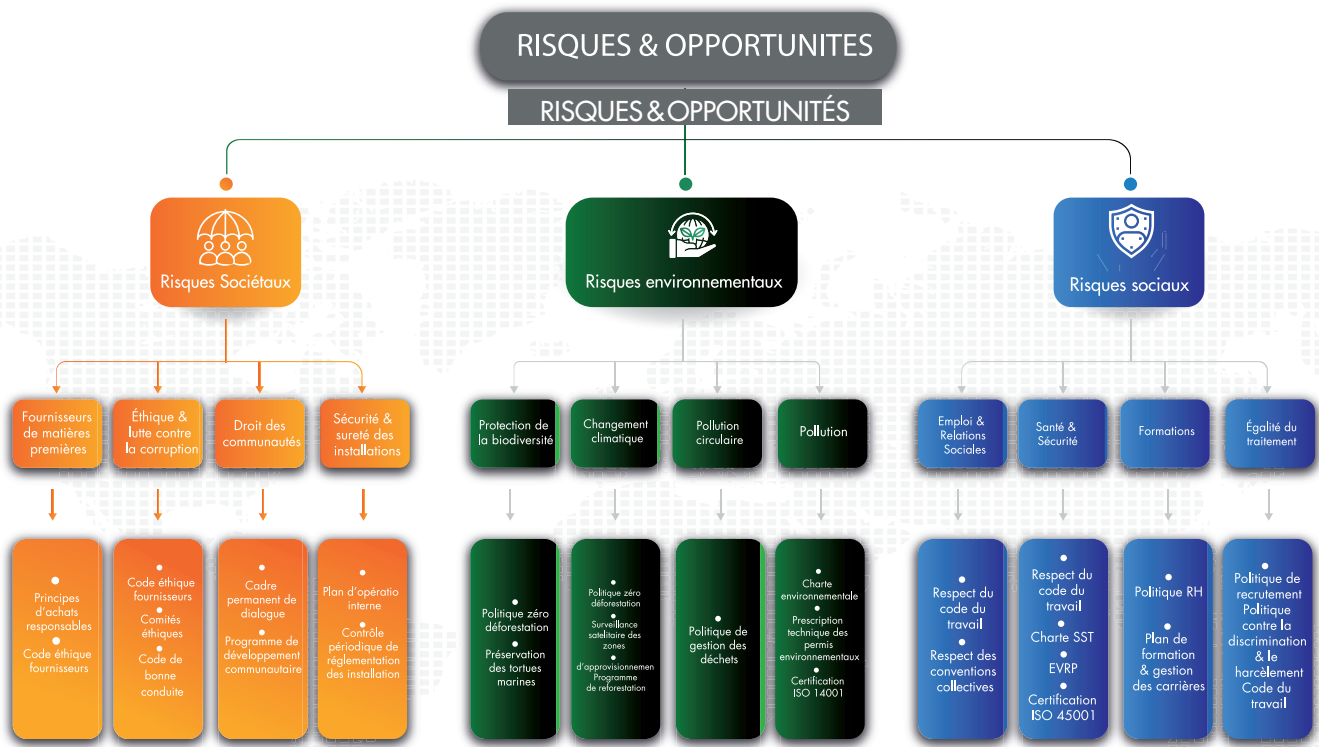


Figure 7 : Risques et opportunités

4.2. GESTION DES RISQUES

Dans une activité de production comme celle de SUCRIVOIRE, la gestion des risques revêt une importance capitale. Elle permet d'identifier et de maîtriser les dangers auxquels sont exposés les travailleurs tout en limitant les impacts négatifs des activités sur l'environnement.

Ainsi, plusieurs facteurs de risques doivent être pris en compte, notamment la conduite de véhicules industriels, les travaux en hauteur, la manipulation de produits chimiques, la consommation d'énergie, la gestion des déchets, entre autres. Pour gérer efficacement ces risques, il est essentiel de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

Dans cette optique, SUCRIVOIRE a intégré dans sa stratégie la formation systématique des conducteurs de véhicules industriels, l'utilisation obligatoire d'équipements de protection lors des travaux en hauteur, l'application rigoureuse des bonnes pratiques pour la manipulation des produits chimiques, ainsi que l'adoption de pratiques agricoles durables visant à réduire l'impact environnemental. Par ailleurs, des systèmes de gestion des déchets conformes aux normes réglementaires sont déployés pour garantir une gestion responsable des ressources.

Une surveillance régulière des pratiques de sécurité, une évaluation continue des risques et une sensibilisation permanente des travailleurs contribuent à maintenir un environnement de travail sécurisé, minimisant ainsi les accidents et incidents.

Ces actions, intégrées dans l'ensemble de notre chaîne de production, visent à garantir la sécurité des collaborateurs, prévenir les accidents, et réduire les effets néfastes sur l'environnement.

De plus, la collaboration étroite avec nos parties prenantes — travailleurs, communautés locales et autorités réglementaires — est essentielle pour assurer une gestion efficace des risques tout au long du cycle de production de la canne à sucre.

En tant qu'acteur majeur de l'agro-industrie, SUCRIVOIRE développe des plantations industrielles de canne à sucre, transforme ces matières premières en produits finis et les commercialise sur le marché local. L'enjeu consiste à répondre à une demande croissante des consommateurs, toujours plus exigeants en termes de quantité et de qualité.

Toutefois, ces activités de production, transformation et commercialisation soulèvent des questions cruciales de durabilité — environnementale, sociale et économique — ainsi que des risques liés à une mauvaise gestion de ces aspects.

Parmi ces risques figurent notamment :

- Le risque opérationnel, lié aux défauts techniques, accidents, erreurs humaines ou perte de personnel clé.
- Le risque de marché, associé aux évolutions de la concurrence, aux fluctuations des volumes de ventes, à la perte de parts de marché ou aux changements macroéconomiques.



Sensibilisation SST à UAI de Zouénoula

Stockage huile usée

Compost en culture

Signalétique de la Station d'épuration à boue activée

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

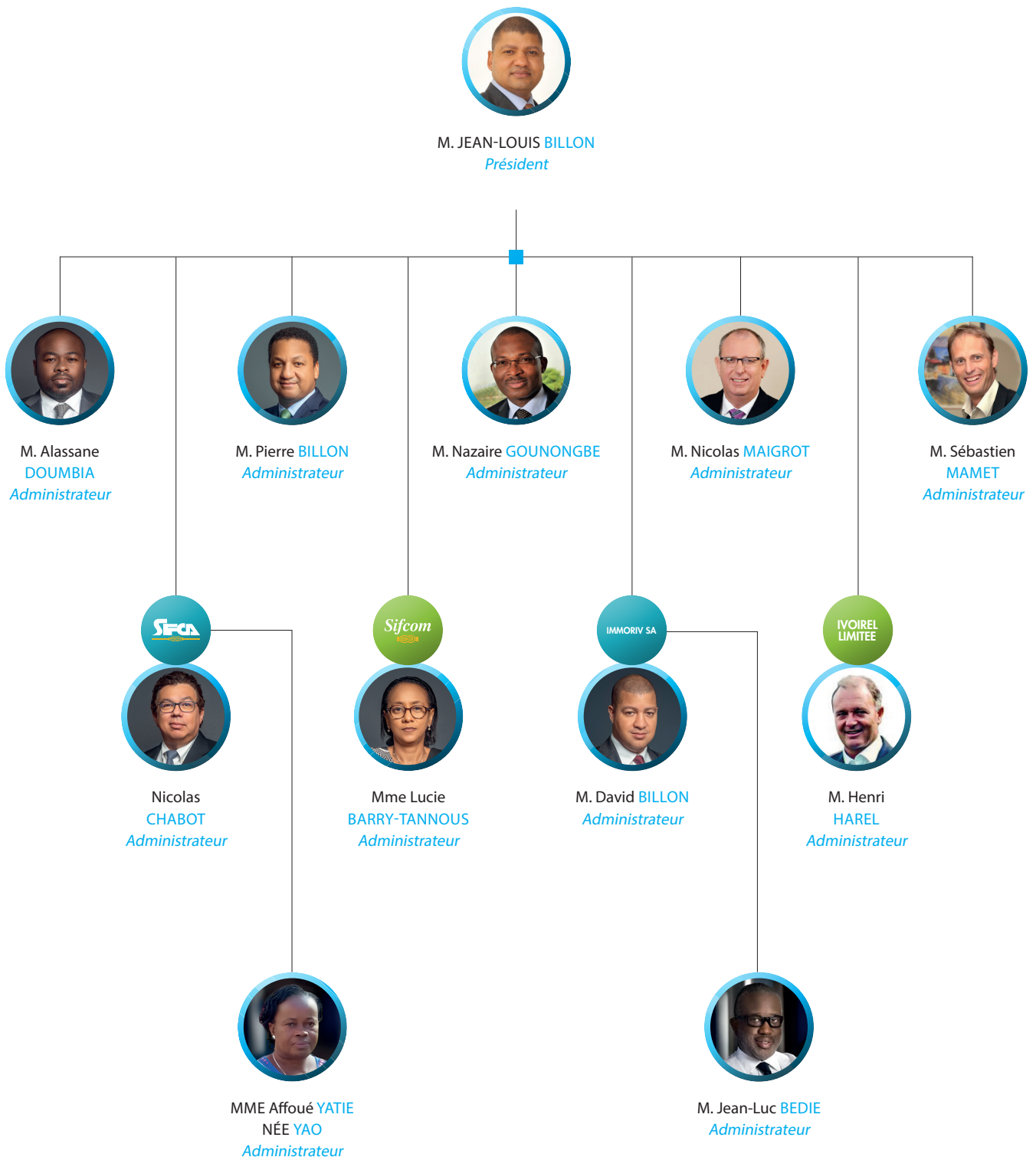


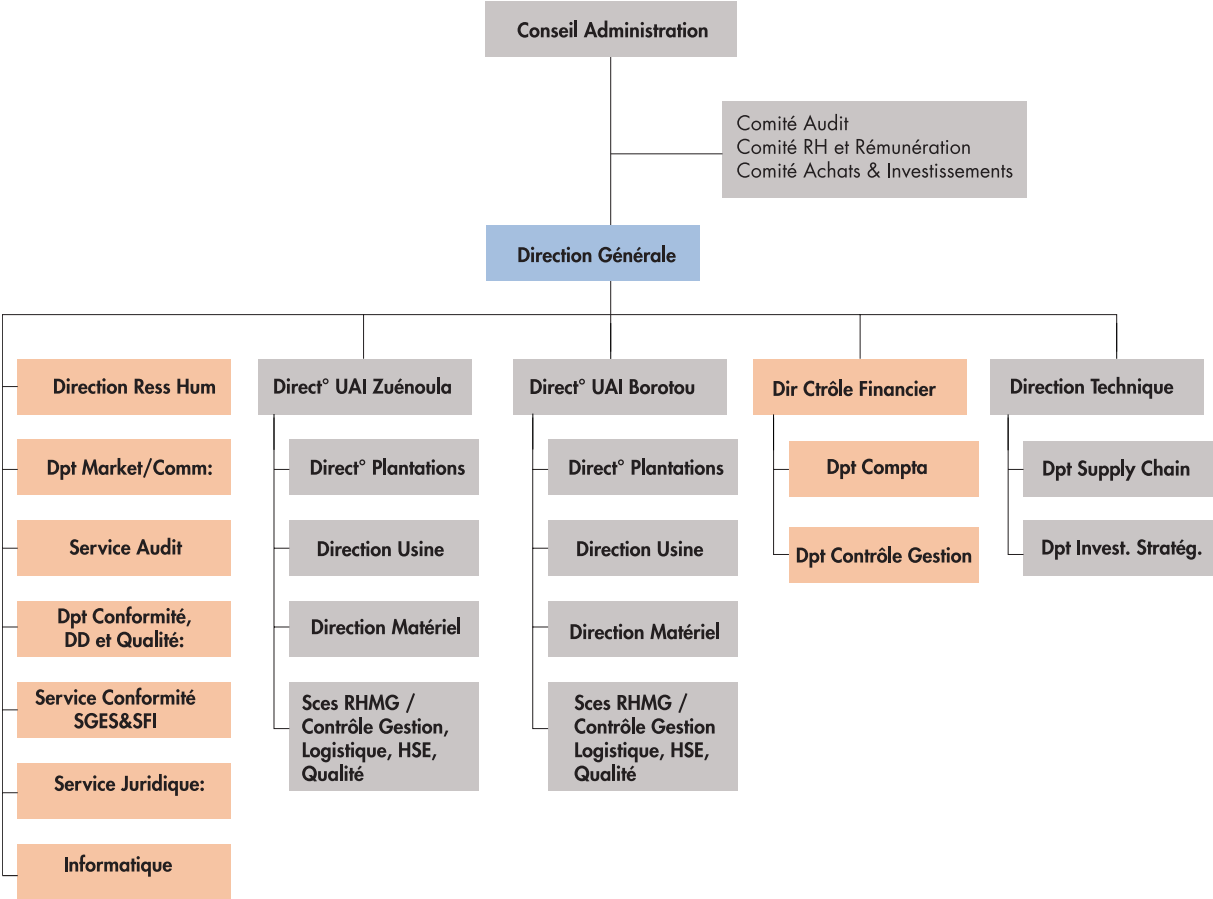
5.1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIE RSE

GRI- 102-18

La structure de gouvernance du pôle sucrier

La composition du Conseil d'Administration à la date du présent rapport est la suivante :





■ Structure décentralisée ■ Autonomie relative des UAI ■ Forte saisonnalité de l'activité ■ Travail à flux tendu 6 mois /12

Figure 8 : Structure de Gouvernance du Pôle Sucre



Stratégie RSE

Depuis 2007, le Groupe SIFCA s'est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) visant à affirmer sa volonté de concilier compétitivité économique, progrès social et respect de l'environnement. Cette démarche structurée repose sur quatre axes stratégiques et regroupe dix enjeux prioritaires.

Le premier axe, Gouvernance et Éthique, souligne l'engagement du Groupe SIFCA à adopter une gouvernance d'entreprise fondée sur les valeurs de responsabilité, d'éthique et de qualité. Cela implique le strict respect des règles internes et externes, traduites à travers des chartes, codes de conduite, référentiels et lois applicables.

Le deuxième axe, Emploi et Conditions de Travail, place l'humain au cœur de l'entreprise. Le Groupe SIFCA garantit un environnement de travail sûr, sain et équitable pour l'ensemble de ses collaborateurs, y compris les sous-traitants. L'accent est mis sur l'égalité de traitement, la santé et la sécurité au travail, le bien-être des salariés, le développement de leurs compétences ainsi que sur la qualité de vie au travail.

Le troisième axe, Communauté et Innovation Sociétale, reflète l'engagement du Groupe à construire avec ses parties prenantes des projets durables, à promouvoir l'entrepreneuriat local, à accompagner ses partenaires privés dans l'amélioration des pratiques agricoles et à lutter activement contre le travail des enfants et le travail forcé tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Enfin, le quatrième axe, Environnement, illustre la volonté du Groupe SIFCA de réduire l'empreinte environnementale de ses activités. Cela se traduit par des actions concrètes dans la gestion des déchets, la lutte contre le changement climatique, ainsi que la gestion et le traitement responsable de l'eau, entre autres.

GRI 102-18, 102-19

Gouvernance RSE et pilotage des décisions stratégiques

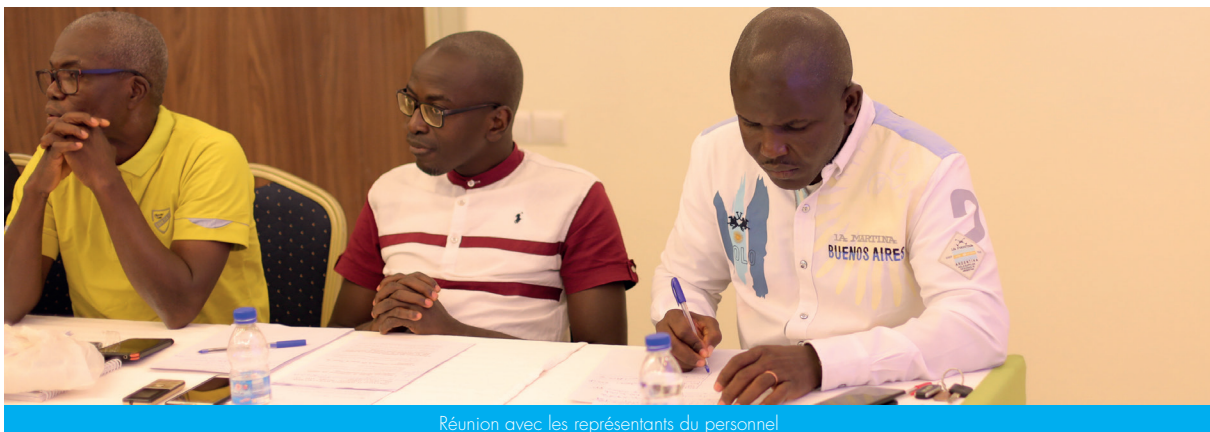
SUCRIVOIRE a mis en place un processus rigoureux de reporting des indicateurs Environnementaux et Sociaux (E&S) dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Ce processus, conçu pour harmoniser et encadrer la collecte, l'analyse et la consolidation des données à tous les niveaux de l'organisation, s'appuie sur le référentiel de reporting E&S (GRI).

Ce dispositif définit clairement :

- Les méthodologies de calcul spécifiques à chaque indicateur ;
- Les responsabilités des différents départements impliqués ;
- Les normes et exigences de qualité auxquelles les données doivent strictement se conformer.

Cette approche garantit la cohérence, la traçabilité et la comparabilité des informations rapportées.

Afin d'assurer la fiabilité des résultats et de renforcer la transparence vis-à-vis des parties prenantes (partenaires, investisseurs, autorités, grand public), les données publiées font l'objet d'une vérification indépendante réalisée par un auditeur externe. Ce contrôle externe valide la conformité du rapport extra-financier avec les standards internationaux en vigueur, renforçant ainsi la crédibilité des engagements RSE de SUCRIVOIRE. Pour l'exercice 2024, le périmètre des indicateurs vérifiés par cet organisme externe représente 45 % des données reportées.



Réunion avec les représentants du personnel

5.2 ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET ACHATS RESPONSABLES

SUCRIVOIRE intègre les principes de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dans sa politique d'achats, en alignant ses critères d'évaluation avec les attentes environnementales et sociales de ses parties prenantes. Tous les acheteurs de la filière ont été formés aux pratiques d'achats responsables ainsi qu'au Code de Conduite Fournisseurs du Groupe SIFCA. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation interne et externe a été menée afin de renforcer l'appropriation de ces principes par l'ensemble des collaborateurs et partenaires stratégiques.

Prise en compte des attentes RSE des Clients et Consommateurs

Depuis 2021, SUCRIVOIRE s'est dotée d'un Comité Éthique chargé de renforcer la gouvernance éthique au sein de l'entreprise. Ce comité a pour mission de veiller à l'application rigoureuse du Code de bonne conduite du Groupe SIFCA, d'évaluer les incidents éthiques signalés, et d'assurer l'efficacité des mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption.

Placée sous la présidence du Directeur Général, cette instance garantit un pilotage structuré, indépendant et rigoureux des enjeux liés à l'éthique et à l'intégrité, contribuant ainsi à une culture d'entreprise fondée sur la transparence, la responsabilité et la conformité.



Mme. Falima Koffi - Cheffe département Marketing et Commercial

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL



GRI 401

6.1. EMPLOI

Effectif du personnel

Au vu du tableau des effectifs ci-dessous, on constate une augmentation des effectifs permanents et temporaires chez SUCRIVOIRE par rapport à l'année 2023, en lien avec la croissance des volumes d'activités.

Tableau 4 : Répartition de l'effectif

Désignation Filiale	Permanents 2023	Temporaires 2023	Permanents 2024	Temporaires 2024	Variation Permanents	Variation Temporaires
SUCRIVOIRE	629	4 460	648	5 553	3%	25%

Tableau 5 : Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignations	Siège 2024	Borotou-K 2024	Zuénoula 2024	SUCRIVOIRE 2024	SUCRIVOIRE 2023	Variations
Hommes	58	2 660	2 312	5 030	2 394	110%
Femmes	14	744	413	1 171	469	150%
Total	72	3 404	2 725	6 201	5 089	22%
Cadres-Hommes	14	23	27	64	53	21%
Cadres-Femmes	2	0	1	3	3	0%
Total cadres	16	23	28	67	56	20%

Tableau 6 : Répartition de l'effectif par tranche d'âge

Désignations	Âge ≤ 30 ans	30 < Âge ≤ 50	Âge > 50 ans	Total
Siège 2024	3	47	22	72
Borotou-Koro 2024	1 119	1 847	438	3 404
Zuénoula 2024	900	1 475	350	2 725
Total	2 022	3 362	798	6 201

GRI 102-35 & GRI 102-36

Politique de rémunération et Procédure de détermination de la rémunération

Conscient de sa responsabilité d'offrir des conditions de travail sûres et attractives, le Groupe SIFCA, premier employeur après l'État, a mis en place une politique de rémunération compétitive et motivante. Le pôle Sucre, fidèle à ces pratiques, propose à tous ses collaborateurs une rémunération alignée sur les standards du marché, reflétant les niveaux de responsabilité de chacun.

Chaque année, nous évaluons la compétitivité des grilles salariales en comparant nos niveaux de rémunération aux standards du marché national. Par ailleurs, nous suivons régulièrement l'évolution des salaires et des avantages sociaux à l'échelle nationale afin d'assurer à notre personnel une rémunération toujours attractive et stimulante.

En complément, des primes variables liées à la performance individuelle et collective sont attribuées annuellement, selon l'atteinte des objectifs fixés. Chaque collaborateur, ainsi que sa famille proche, bénéficient d'une couverture médicale et sociale intégralement prise en charge par l'employeur, incluant également une assurance retraite complémentaire et une assurance décès.

Les salariés résidant sur nos sites de production bénéficient par ailleurs d'un logement ainsi que d'un accès gratuit à l'eau potable et à l'électricité.

Notre ambition est de rester un acteur de référence sur le marché de l'emploi local dans la filière agro-industrielle, en renforçant notre réputation afin d'attirer les jeunes talents, tant du pays que de la sous-région.

Tableau 7: Les rémunérations

Désignations	Sucrivoire 2024	Sucrivoire 2023
Rémunération KFCA	9 265 705	9 046 939

L'augmentation de la masse salariale s'explique par la croissance des volumes d'activité.

GRI 401

Organisation du temps de travail : Heures travaillées

A SUCRIVOIRE le travail est organisé selon les durées légales ou conventionnelles fixées par le code du travail en Côte d'Ivoire. Les tableaux ci-après présentent les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

Tableau 8 : Organisation du temps de travail

Filiales	Siège 2024	Borotou-Koro 2024	Zuénoula 2024	Sucrivoire 2024	Sucrivoire 2023	Variation (%)
Heures Travaillées	137 848	5 496 288	4 677 213	10 311 349	10 084 497	2%
Jours travaillés	17 231	687 036	584 651	1 288 918	1 260 562	2%
Jours absence non payés	0	22	48	70	62	13%

Sur le plan technique, la durée du travail correspond au temps de travail effectif, excluant les périodes consacrées à d’autres activités telles que l’habillage ou les pauses-casse-croûte.

Cette durée est définie selon le régime applicable au travailleur, conformément à l’article 21.2 du Code du travail, complété par le décret n°96-203 du 7 mars 1996 relatif à la durée du travail, ainsi que par l’article 12 de l’accord d’établissement.

Ainsi, pour les travailleurs relevant du régime agricole (Direction des plantations, Direction du matériel), le service normal s’établit à 48 heures de travail effectif, auxquelles s’ajoutent 4 heures d’équivalence, soit un maximum de 52 heures par semaine, dans la limite annuelle de 2 400 heures.

Pour les travailleurs relevant du régime industriel (Direction usine, Direction de l’unité agricole intégrée, Direction médico-sociale et développement durable), la durée normale est de 40 heures, complétée par 4 heures d’équivalence, soit un total de 44 heures maximum par semaine.

Sous réserve de modifications communiquées par note de service en début de chaque campagne, les horaires des quarts sont fixés comme suit :

A l’usine :



- De 7 h 00 min à 15 h 00 min
- De 15 h 00 min à 23 h 00 min
- De 23 h 00 min à 7 h 00 min

En plantation :

Activité de récolte (transport cannes) :  • De 6 h 00 à 14 h 00 • De 14 h 00 à 22 h 00 • De 22 h 00 à 6 h 00	Activité d’irrigation :  • De 7 h 00 à 18 h 00 • De 18 h 00 à 7 h	Activité d’entretien des champs :  • De 6 h 00 à 14 h 00
---	--	---

Conformément aux horaires susmentionnés, chaque membre du personnel est tenu d’être présent à son poste, en tenue de travail, à l’heure précise fixée pour le début de chaque séance de travail. De la même manière, aucun salarié n’est autorisé à quitter son poste avant l’heure officielle de fin de séance.

En cas de prolongation exceptionnelle des horaires habituels de travail — que ce soit par l’application de dérogations temporaires ou pour compenser des arrêts collectifs — une note de service spécifique sera affichée aux côtés de l’horaire normal. Cette note précisera la cause de la modification ainsi que la nouvelle organisation horaire en vigueur.

Conformément aux dispositions des articles 21.2 et 21.3 du Code du travail et au décret n°2015-532 du 20 juillet 2015 relatif à la durée du travail, certaines dérogations à la durée normale peuvent être appliquées de

plein droit par l’employeur. Ces cas concernent notamment :

- Les travaux urgents nécessitant une exécution immédiate afin de prévenir des accidents imminents,
- Les risques de pertes irrémédiables de récoltes ou de denrées périssables,
- Les surcroîts exceptionnels de travail.

Dans tous les cas, une notification de modification d’horaire sera transmise à l’Inspecteur du Travail et des Lois Sociales.

Enfin, pour les travailleurs exécutant des tâches à la pièce ou sous contrat, le départ du lieu de travail ne pourra se faire qu’après validation de la tâche accomplie par le responsable de chantier

Tableau 9 : Répartition des jours d’absence par motif

	Siège 2024	Borotou- koro 2024	Zuénoula 2024	Sucrivoire 2024	Sucrivoire 2023	Variation
Nombre de jours d’absence liée à la maladie (hors paludisme)	0	406	265	671	795	-
Nombre de jours d’absence liée au paludisme	0	245	179	424	490	-

Politique Ressources Humaines de SUCRIVOIRE

La politique des Ressources Humaines de SUCRIVOIRE s’inscrit pleinement dans une démarche de durabilité, articulée autour d’un axe stratégique central :

« Mettre l’humain au cœur de notre politique d’expansion ».

Cette vision se décline en trois priorités majeures :

L’égalité de traitement, garantissant l’équité, l’inclusion et la non-discrimination entre tous les travailleurs ;

L’amélioration continue des conditions de travail, avec une attention particulière portée à la santé, à la sécurité et au bien-être des collaborateurs ;

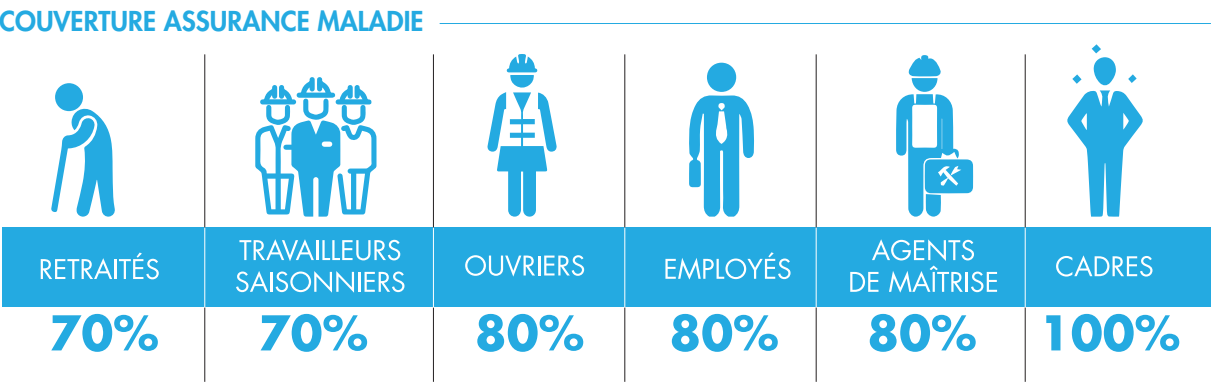
L’amélioration du cadre de vie, à travers des actions sociales concrètes et un environnement de travail favorisant l’épanouissement personnel et professionnel.



6.2. EGALITÉ DE TRAITEMENT DES TRAVAILLEURS

Accès aux soins de santé de qualité pour tous les travailleurs

Tous les travailleurs de SUCRIVOIRE ont accès à une assurance maladie selon leurs différentes catégories réparties dans le tableau ci-dessous :



Graphique 1 : Couverture assurance maladie

Cette assurance couvre le travailleur permanent ainsi que l’ensemble des membres de sa famille, leur donnant accès à l’ensemble des soins et actes médicaux pris en charge.

En ce qui concerne les travailleurs saisonniers, l’assurance permet à 4 membres de leur famille, le conjoint ou la conjointe et trois enfants, de bénéficier des prestations offertes pendant toute la durée de leur contrat de travail.

Formation et développement des compétences

Dans un secteur aussi complexe et exigeant que celui de l’industrie de la canne à sucre, le développement des compétences constitue un levier stratégique essentiel pour renforcer notre position concurrentielle et soutenir notre croissance durable.

En investissant dans la formation, SUCRIVOIRE consolide son capital humain tout en l’adaptant aux évolutions constantes des attentes clients et aux exigences croissantes des parties prenantes.

Au cours de l’exercice, chaque collaborateur formé a bénéficié en moyenne de 39,53 heures de formation (voir tableau ci-dessous). Les besoins identifiés couvrent un large éventail de domaines, allant des formations métiers — axées sur l’acquisition de compétences techniques spécifiques — aux formations en management de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), qui constituent l’un des piliers de notre engagement en faveur d’un développement à la fois durable, éthique et responsable.

Tableau 10 : Formation et heures de formation

Indicateurs	SUCRIVOIRE 2024	SUCRIVOIRE 2023
Nombre total d’heures de formation collaborateurs	13 086	2 816
Nombre de collaborateurs ayant reçu une formation	331	18
Moyenne d’heures de formation des femmes	33,78	0,09
Moyenne d’heures de formation des hommes	39,70	1,20
Moyenne d’heures de formation /par les salariés	39,53	0,60

6.3. CONDITIONS DE TRAVAIL

GRI 403



Centre Medico Social de l'Unité Agricole Intégrée de Zuénoula

Santé et Sécurité au travail

La politique Santé et Sécurité au Travail (SST) de SUCRIVOIRE s'appuie sur la Charte Santé & Sécurité ainsi que sur la politique de durabilité du Groupe SIFCA. Elle constitue l'un des piliers fondamentaux de notre engagement envers le bien-être de nos collaborateurs.

Dans ce cadre, SUCRIVOIRE a mis en place un Système de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail (SGSST), avec pour objectif l'obtention à terme de la certification ISO 45001:2018, reconnue internationalement.

Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs, y compris les travailleurs temporaires, saisonniers et occasionnels, et vise à garantir des conditions de travail sûres, saines et conformes aux normes les plus rigoureuses.

Elle permet notamment de :

- Prévenir les risques professionnels ;
- Réduire les accidents et incidents en milieu de travail ;
- Promouvoir une culture de sécurité partagée à tous les niveaux de l'entreprise.

Les résultats de cette politique sont présentés dans le tableau ci-dessous, illustrant les actions entreprises et les progrès réalisés.



Tableau 11 : Accidents de travail

SUCRIVOIRE INDICATEURS	Abidjan 2024	Borotou- Koro 2024	Zuénoula 2024	Sucrivoire 2024	Sucrivoire 2023
Nombre total d'accidents du travail avec arrêt de travail supérieur à un jour	0	57	78	135	125
Total de jours d'arrêt liés aux accidents	0	263	590	853	881
Taux de fréquence des accidents (Tf)	0,00	10,37	16,68	13,09	12,40
Taux de gravité des accidents (Tg)	0,00	0,05	0,13	0,08	0,08

GRI 401-2

6.4. CADRE DE VIE DES SALARIÉS

À SUCRIVOIRE, le cadre de vie est considéré comme un levier essentiel du bien-être collectif, bien au-delà de la simple mise à disposition d’infrastructures ou d’équipements.

Notre démarche repose sur une approche globale, qualitative et humaine, où chaque détail est pris en compte pour garantir un environnement de vie harmonieux. La propreté des espaces, la qualité de l’environnement extérieur, ainsi que la sécurité des personnes et des biens constituent des priorités absolues.

Ces dimensions sont rigoureusement suivies par un comité dédié, chargé de piloter les actions d’amélioration continue sur l’ensemble de nos sites.

Chaque initiative engagée reflète notre volonté constante d’offrir à nos collaborateurs un cadre de vie sain, sécurisé et propice à leur épanouissement personnel et professionnel.



Cité des coupeurs de cannes à UAI Borotou Koro

COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE



GRI 413

7.1 RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS ET APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE À SUCRIVOIRE

Au sein de SUCRIVOIRE, la gestion des relations avec les communautés locales est assurée par la Direction de l'Unité Agricole Intégrée, à travers le Département Conformité, Développement Durable et Qualité, ainsi que le Service Développement Durable et Projets Communautaires. Cette organisation permet de maintenir un dialogue permanent et structuré avec les communautés, notamment via le Cadre Permanent de Dialogue (CPD) et les mécanismes d'engagement des parties prenantes.

En 2024, huit (8) rencontres ont été organisées sur les deux sites d'exploitation dans l'objectif de :

- Sensibiliser les membres des communautés à l'importance de la déclaration des naissances à l'état civil ;
- Poursuivre le programme de réhabilitation des logements des travailleurs ;
- Élaborer et mettre en œuvre le programme d'activités des CPD ;
- Mettre en œuvre les plans d'action issus des dialogues communautaires ;
- Définir la feuille de route des projets sociaux ;
- Intensifier la lutte contre le travail des enfants ;
- Développer des projets d'autonomisation des femmes.



Remise d'extrait de naissance à Touba

GRI 413-1, 413-2

7.2. INCLUSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de ses actions sociales, SUCRIVOIRE a poursuivi son engagement à favoriser le développement communautaire inclusif. En 2024, l'entreprise a mutualisé ses efforts avec les communautés locales pour lutter contre les feux de brousse et renforcer les comités de vigilance contre le travail des enfants.

Par ailleurs, pour promouvoir l'excellence scolaire, des kits scolaires ont été remis aux trois meilleurs élèves de chaque classe dans les établissements situés à proximité de nos sites, soulignant notre engagement en faveur de l'éducation.



Remise de kits scolaire au cours de la journée d'excellence à Zuénoula

GRI 204, 308

7.3. APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES ET RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Responsabilités sociales et environnementales dans les relations fournisseurs

Inscrite dans une démarche de durabilité, SUCRIVOIRE développe des relations responsables, équitables et durables avec ses fournisseurs, en particulier les planteurs villageois regroupés au sein de coopératives agricoles partenaires.

L'entreprise met en œuvre des stratégies de fidélisation basées sur :

- La valorisation de l'agriculture locale ;
- Le renforcement des capacités techniques des planteurs ;
- L'adoption de pratiques agricoles durables.

En 2024, environ 8 % de la canne à sucre transformée par SUCRIVOIRE provenait des plantations villageoises, témoignant de l'importance accordée à l'approvisionnement local et équitable. Ce partenariat repose sur des principes de transparence, de juste rémunération et d'accompagnement technique pour une amélioration continue de la productivité et la préservation des ressources naturelles.

La valeur totale des achats de canne villageoise s'est élevée à 1,472 milliard FCFA en 2024, contre 1,764 milliard FCFA en 2023. Cette baisse s'explique essentiellement par une sécheresse exceptionnelle, ayant impacté les rendements des plantations non irriguées.

Par cette démarche, SUCRIVOIRE réaffirme son double engagement : sécuriser durablement son approvisionnement et soutenir activement le développement économique et social des communautés rurales, tout en minimisant son empreinte environnementale.



DUAI Borotou-Koro et les chefs de communautés riveraines

ENVIRONNEMENT



La réalisation de nos activités a un impact sur l'environnement. Ainsi, dans le cadre de notre politique de durabilité, nous avons pris des engagements relatifs à la protection de l'environnement spécifiques à nos enjeux de :

- Gestion et traitement de l'eau ;
- Changement climatique et déforestation ;
- Gestion des déchets.

GRI 303

8.1. GESTION ET TRAITEMENT DE L'EAU



Station d'épuration à boue activée

Dans le cadre de sa démarche de durabilité, SUCRIVOIRE s'est fixé pour objectif de réduire son ratio de consommation d'eau à moins de 5 m³ par tonne de canne broyée. En 2024, cet objectif a été largement atteint, avec une consommation moyenne de 3,6 m³/tonne, traduisant une nette amélioration des performances en matière de gestion des ressources hydriques.

Pour renforcer cette dynamique, un plan d'amélioration de la gestion de l'eau a été mis en œuvre et s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques :

- Identification et délimitation des cours d'eau situés dans les concessions, en vue de leur préservation ;
- Interdiction stricte de l'usage de pesticides dans les zones riveraines de ces cours d'eau ;
- Installation de panneaux de sensibilisation à destination des applicateurs phytosanitaires pour promouvoir les bonnes pratiques ;
- Protection de la végétation naturelle, en laissant les berges se régénérer naturellement ;
- Reboisement ciblé, par la plantation d'arbres pour renforcer la biodiversité et préserver les zones sensibles.

À travers ces actions concrètes, SUCRIVOIRE confirme son engagement à préserver les ressources en eau tout en poursuivant l'amélioration continue de son empreinte environnementale.

Tableau 12 : Prélèvement, utilisation et recyclage des effluents

Indicateurs (m3)	Borotou-Koro 2024	Zuénoula 2024	SUCRIVOIRE 2024	SUCRIVOIRE 2023
Prélèvement d’eau de surface	35 789 993	31 162 913	66 952 906	45 624 210
Rejet d’effluents d’eau et recyclage estimés pour 6 mois de campagne	653 952	2 006 928	1748171	2 706 888

La différence notable dans la gestion des effluents liquides entre les usines de Borotou-Koro et de Zuénoula repose sur l’implémentation d’un système de lavage de la canne à sucre à Zuénoula. Ce système a été mis en place en réponse aux caractéristiques limono-sableuses du sol de cette région, qui entraînent une présence importante de particules de sable sur les cannes récoltées.

Grâce à ce dispositif, les impuretés sont éliminées avant le broyage, ce qui améliore la qualité du processus de transformation, tout en générant un volume d’eaux usées plus important qu’à Borotou-Koro.

Dans cette optique, le projet «Cannes Pluviales Assistées» a été développé sur le site de Zuénoula, avec pour ambition de valoriser l’ensemble des eaux usées industrielles. Celles-ci sont traitées puis réutilisées pour l’irrigation des plantations de canne à sucre, contribuant ainsi à :

- Réduire la consommation d’eau douce ;
- Limiter l’impact environnemental de l’usine ;
- Promouvoir une agriculture plus durable et circulaire.

Ce projet s’inscrit pleinement dans la stratégie de durabilité de SUCRIVOIRE, en renforçant l’efficacité de la gestion des ressources et en soutenant l’adaptation au changement climatique.

GRI 305-1, 305-2, 305-3

8.2. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DÉFORESTATION

Lutte contre le changement climatique

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique, SUCRIVOIRE s’est fixé, pour l’année 2024, un objectif ambitieux : **réduire de 5 % sa consommation d’énergie par tonne de sucre produite**. Cet objectif s’inscrit dans une stratégie globale d’amélioration de la performance énergétique et de réduction de l’empreinte environnementale de ses opérations.

Pour y parvenir, plusieurs actions concrètes et structurantes ont été mises en œuvre, parmi lesquelles :

- **Le renforcement des pratiques de maintenance préventive** sur les équipements et les installations électriques, afin d’optimiser leur performance et de limiter les pertes énergétiques ;
- **L’installation de démarreurs progressifs** sur les moteurs de grande puissance, une avancée technique qui permet d’optimiser les mises en route et de **réduire les pics de consommation électrique**.

En parallèle, SUCRIVOIRE bénéficie d’un atout majeur en matière d’autonomie énergétique : ses usines sont entièrement autosuffisantes grâce à un système de cogénération alimenté par de la biomasse végétale. Cette énergie renouvelable est produite à partir de résidus de production tels que :

- Les **fibres de canne à sucre** (bagasse),
- les **coques de noix de cajou**,
- ou encore des **déchets papier**.

Cette approche s'inscrit dans les principes de l'**économie circulaire**, valorisant les sous-produits agricoles et industriels tout en limitant le recours aux énergies fossiles.

Ce modèle énergétique vertueux permet non seulement de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, mais également de renforcer la résilience industrielle de SUCRIVOIRE face aux enjeux climatiques.

À travers ces efforts, SUCRIVOIRE poursuit résolument sa transition vers une industrie sucrière plus sobre, plus verte et plus durable.

Tableau 13 : Kwh d'électricité / tonne de sucre produite

Indicateurs	SUCRIVOIRE 2024	SUCRIVOIRE 2023
Kwh d'électricité consommée / tonne de sucre produite	375	411
Kwh d'électricité auto produite / tonne de sucre produite	750	778
Kwh d'électricité / tonne de sucre produite	1125	1189

Tableau 14 : Consommation d'énergie (en Gj)

Indicateurs	SUCRIVOIRE 2024	SUCRIVOIRE 2023
Essence des véhicules de service et de location (source mobile)	195 563	118 762
Diesel pour les générateurs, motopompes et sécheur (source fixe)	846 746	669 073
Essence pour les générateurs, motopompes et sécheur (source fixe)	5 199	4 625
Gaz naturel - Butane, oxygène et Acétylène (source fixe)	37 588	50 325



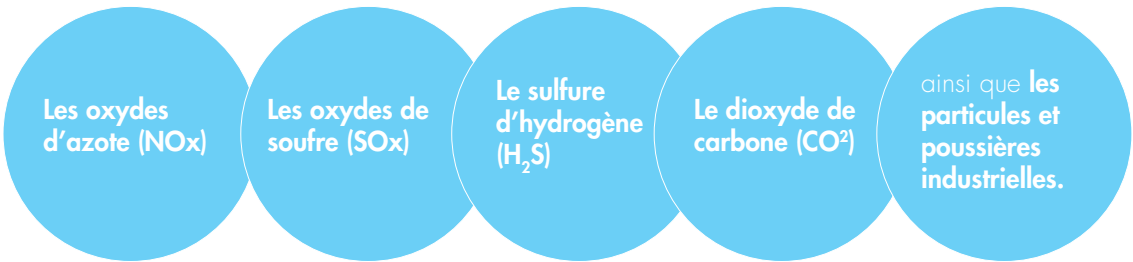
GRI 305-7

Pollution atmosphérique

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, SUCRIVOIRE poursuit depuis plusieurs années une démarche d'amélioration continue visant à maîtriser et réduire ses émissions atmosphériques, tout en respectant strictement les normes environnementales en vigueur.

Entreprise responsable et consciente de son impact sur l'environnement, SUCRIVOIRE met en œuvre un suivi rigoureux et régulier de ses émissions polluantes, conformément aux prescriptions techniques environnementales applicables en Côte d'Ivoire.

Les principaux polluants suivis incluent notamment :



Ce dispositif de surveillance permet non seulement d'assurer la conformité réglementaire, mais également d'identifier des axes de progrès pour réduire l'empreinte atmosphérique des activités industrielles.

En intégrant cette gestion des émissions dans une stratégie globale de performance environnementale, SUCRIVOIRE renforce sa contribution à la transition écologique et s'inscrit dans une logique proactive de réduction de son impact climatique.

GRI 304-1, 304-2

Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

L'évaluation intégrée des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et des Hauts Stocks de Carbone (HSC), initiée sur nos sites de production en 2023, s'est poursuivie tout au long de l'année 2024. Cette démarche a été conduite en collaboration étroite entre les experts locaux issus des universités nationales et les spécialistes internationaux de PROFOREST, ONG mandatée par notre client Nestlé.

Les HVC et HSC ainsi identifiées feront l'objet d'un plan de gestion environnementale et sociale dédié, garantissant une prise en charge durable et respectueuse de ces zones sensibles.



GRI 306

8.3. GESTION DES DÉCHETS

Déchets industriels

En 2024, SUCRIVOIRE a généré un total de 800 tonnes de déchets sur l’ensemble de ses trois sites d’activité. Cette production se compose de 758 tonnes de déchets non dangereux et de 42 tonnes de déchets dangereux, comprenant notamment des déchets biomédicaux, des huiles usagées et des plastiques à usage spécifique.

Conformément à la réglementation environnementale en vigueur, l’ensemble de ces déchets a été pris en charge via des filières adaptées, favorisant systématiquement la réduction à la source, le recyclage et la réutilisation lorsque cela est possible.

Cette démarche s’inscrit pleinement dans la politique de durabilité de SUCRIVOIRE, qui vise à limiter l’impact environnemental de ses activités tout en promouvant une gestion responsable des ressources. Par cette approche, SUCRIVOIRE confirme son engagement en faveur de l’économie circulaire et de la conformité environnementale, tout en sensibilisant ses équipes à la prévention et à la valorisation des déchets.

Tableau 14 : Gestion des déchets dangereux et non-dangereux

Indicateurs	SUCRIVOIRE 2024
Total déchets générés	800,27
Déchets Dangereux Générés	41,72
Déchets Dangereux Générés, destinés à élimination (Destruction, Incinération,)	1,93
Déchets Dangereux Générés, Non destinés à élimination (sRecyclage, Réutilisation,)	39,78
Déchets Non Dangereux Générés	758,56

Déchets ménagers

Dans une démarche de gestion responsable des déchets et de réduction de son empreinte environnementale, SUCRIVOIRE a développé une stratégie innovante de valorisation des déchets ménagers, principalement composés de matières biodégradables et de plastiques.

Les déchets biodégradables, triés au sein des ménages, constituent une ressource précieuse pour la production de compost. Initialement capable de transformer 600 tonnes par an, SUCRIVOIRE a aujourd’hui porté cette capacité à 2 000 tonnes de compost par site, utilisé directement dans ses plantations. Cette initiative réduit significativement la dépendance aux engrais chimiques, améliore la qualité des sols et favorise une agriculture durable et respectueuse de l’environnement.

Parallèlement, les déchets plastiques collectés sont pris en charge par des unités de transformation implantées sur les sites de Zuénoula et Borotou-Koro. Ces installations innovantes transforment les plastiques en pavés écologiques, contribuant ainsi à la réduction de la pollution plastique et à la promotion de l’économie circulaire au niveau local.

À travers ces actions concrètes, SUCRIVOIRE réaffirme son engagement en faveur d’une gestion durable des déchets, au service de la productivité agricole, de la préservation des écosystèmes et du bien-être des communautés locales.

NOS PERSPECTIVES



Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue et de responsabilité durable, SUCRIVOIRE se fixe des objectifs stratégiques ambitieux, alignés avec les enjeux globaux du développement durable et les attentes de nos parties prenantes. Ces objectifs incarnent notre volonté d'intégrer durablement les principes de responsabilité sociale, environnementale et économique à toutes les étapes de notre chaîne de valeur.

1. Intégration au réseau BONSUCRO

Nous visons à adhérer prochainement au réseau BONSUCRO, un standard internationalement reconnu pour la promotion des bonnes pratiques durables dans la filière sucre. Cette affiliation nous permettra de renforcer notre gouvernance RSE en garantissant une conformité exemplaire aux normes sociales, environnementales et économiques, tout en facilitant l'accès à des marchés exigeants et durables. Par cette démarche, SUCRIVOIRE s'inscrit résolument dans une dynamique globale de responsabilité et de compétitivité à long terme.

2. Partenariat structurant avec l'ANAGED

Par le biais du Groupe SIFCA, nous envisageons de conclure une convention avec l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) pour déployer un dispositif intégré de gestion des ordures ménagères sur nos sites. Cette collaboration vise à optimiser la gestion des déchets, réduire notre impact environnemental et sensibiliser nos collaborateurs et communautés aux enjeux du recyclage et de la valorisation des déchets. Elle s'inscrit dans une vision d'économie circulaire où chaque ressource est valorisée au maximum.

3. Certification ISO 45001 pour la santé et sécurité au travail

Nous poursuivons notre ambition d'obtenir la certification ISO 45001 au sein de l'Unité Agricole Industrielle (UAI) de Zuénoula d'ici 2027. Ce système de management de la santé et de la sécurité au travail témoignera de notre engagement à assurer un environnement de travail sain et sécurisé, à prévenir les accidents et à renforcer le bien-être de nos collaborateurs. Cet objectif s'inscrit dans une stratégie de valorisation du capital humain, moteur essentiel de notre performance durable.

4. Certification ISO 14001 pour le management environnemental

À l'horizon 2028, nous visons à obtenir la certification ISO 14001 pour notre UAI de Borotou-Koro, soulignant notre engagement à maîtriser rigoureusement nos impacts environnementaux. Cette certification guidera nos efforts vers une utilisation efficiente des ressources, une réduction continue des émissions et déchets, ainsi qu'une conformité renforcée avec les réglementations environnementales nationales et internationales. Elle incarnera notre volonté d'être un acteur exemplaire dans la transition écologique du secteur agro-industriel.

5. Préparation à la certification GFSI en sécurité sanitaire des aliments

Enfin, SUCRIVOIRE prépare un audit GFSI de niveau 2, préalable indispensable à l'obtention d'une certification en sécurité sanitaire des aliments d'ici 2028. Cette démarche vise à garantir la qualité irréprochable de notre chaîne de production, répondre aux exigences croissantes des consommateurs et renforcer la confiance de nos clients et partenaires. Elle illustre notre ambition de conjuguer excellence opérationnelle et responsabilité sociétale dans toutes nos activités.

Par ces objectifs clairs et ambitieux, SUCRIVOIRE confirme sa volonté d'être un acteur de référence en matière de durabilité dans la filière sucrière, engagé dans une amélioration continue au service d'une croissance responsable, d'une meilleure qualité de vie au travail, et d'un impact environnemental maîtrisé. Cette vision stratégique guide notre action quotidienne et inspire l'ensemble de nos collaborateurs vers un avenir plus durable et résilient.

MÉTHODOLOGIE DE REPORTING



GRI 102-45 | GRI 102-46 | GRI 102-48 | GRI 102-49 | GRI 102-50 | GRI 102-51 | GRI 102-52 | GRI 102-53 | GRI 102-54 | GRI 102-56

Note méthodologique – Rapport RSE SUCRIVOIRE 2024

1. PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Le présent rapport RSE couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et constitue le quatrième rapport de durabilité publié par SUCRIVOIRE. Il est établi conformément aux normes GRI 2016 – option de conformité essentielle.

2. FIABILITÉ ET VALIDATION DES DONNÉES

Les informations présentées dans ce rapport :

- Ont été collectées, vérifiées et consolidées en interne via un dispositif structuré ;
- Ont fait l'objet de vérifications ciblées par un Organisme Tiers Indépendant (OTI) sur les données quantitatives ;
- Sont accompagnées en annexe de l'attestation de conformité et de sincérité délivrée par l'OTI.
- Le processus de validation est conforme aux standards GRI en matière de transparence et de qualité de l'information.

3. CHOIX DES INDICATEURS & CADRE NORMATIF

Conformément aux dispositions GRI 100, 101 et 102, SUCRIVOIRE a retenu les thèmes matériels les plus pertinents au regard de son activité. Ces thèmes s'articulent autour des trois piliers des normes GRI :

NORME GRI	DOMAINE	EXEMPLES D'INDICATEURS SUIVIS
GRI 200	Économie	Achats responsables, éthique, création de valeur
GRI 300	Environnement	Énergie, déchets, eau, biodiversité, GES
GRI 400	Social	Conditions de travail, droits humains, sécurité

4. PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

- Effectifs permanents : inclus CDI et CDD en fin de période ; les temporaires sont estimés par moyenne mensuelle sur heures enregistrées.
- Embauches & départs : seuls les CDI et CDD sont comptabilisés.
- Licenciements : hors abandons de poste, fins de contrat et départs négociés.
- Déchets : seuls les déchets issus des activités industrielles sont intégrés (excluant ceux des zones d'habitation).
- Consommation électrique : n'intègre que l'électricité achetée auprès des fournisseurs externes.
- Émissions GES : calculées à partir du calculateur développé par l'entreprise MEO Carbone solution
- Conversion des gaz : 1 bouteille d'oxygène = 10 kg ; 1 bouteille d'acétylène = 5 kg.

5. COLLECTE, CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

SUCRIVOIRE utilise une plateforme Smartsheet déployée sur tous ses sites pour structurer le reporting RSE :
Étapes de consolidation :

1.Sites SUCRIVOIRE :

chaque contributeur renseigne directement les indicateurs dans l'outil, sous supervision de référents locaux (sponsors).

2.Holding SIFCA :

- La Direction Développement Durable du Groupe vérifie les données,
- Organise des missions de terrain pour renforcer la fiabilité,

6. TRANSPARENCE & ACCESSIBILITÉ

Toutes les publications sont accessibles via : www.groupe-sifca.com Vos avis, remarques et attentes peuvent être adressés à :

- communication@sifca.ci
- flash.sucrivoire@sifca-ci.com

TABLE INDEX GRI





1. NOTE EXPLICATIVE SUR L'INDEXATION GRI DU RAPPORT RSE 2024

Dans une démarche de transparence, de structuration et d'alignement avec les meilleures pratiques internationales, SUCRIVOIRE a choisi d'indexer son rapport RSE 2024 selon les normes du Global Reporting Initiative (GRI), option "Essentielle". Cette annexe présente la logique, la méthodologie et l'utilité de cette indexation pour les parties prenantes internes et externes.

1. Objectif de l'indexation GRI

L'indexation vise à :

- Faciliter la lecture et l'analyse du rapport par les parties prenantes (clients, bailleurs, autorités, ONG, etc.) ;
- Assurer la conformité aux standards internationaux de reporting extra-financier ;
- Renforcer la crédibilité et la comparabilité des données RSE publiées.

2. Méthodologie utilisée

L'indexation repose sur :

- L'analyse détaillée du contenu du rapport RSE SUCRIVOIRE 2024
- Le croisement avec les normes GRI 2016 (universelles, thématiques et sectorielles)
- L'identification des indicateurs GRI couverts, partiellement ou totalement
- L'alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies
- La structuration par thème, indicateur, section du rapport, pagination et commentaire technique

3. Normes GRI mobilisées

Le tableau couvre :

- Les normes universelles : GRI 102 (profil, gouvernance, parties prenantes, méthodologie) ;
- Les normes thématiques : GRI 403 (Santé et Sécurité au Travail), GRI 306 (déchets), GRI 302 (énergie), GRI 304 (biodiversité), etc.

4. Alignement avec les ODD

Chaque indicateur GRI est associé aux ODD correspondants, permettant de visualiser la contribution de PALMCI aux enjeux globaux tels que :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 5 : Égalité entre les sexes
- ODD 6 : Eau propre et assainissement
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 12 : Consommation et production responsables
- ODD 13 : Lutte contre le changement climatique
- ODD 15 : Vie terrestre
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

5. Utilité pour les parties prenantes

Cette indexation permet :

- Aux équipes internes de suivre les indicateurs clés et de structurer les plans d'amélioration ;
- Aux auditeurs et vérificateurs de tracer les données et de valider la conformité ;
- Aux partenaires externes de comprendre les engagements RSE de SUCRIVOIRE dans un langage normé ;
- Aux institutions et bailleurs de mesurer l'impact réel des actions menées.

THÈME GRI	INDICATEUR(S)	SECTION DU RAPPORT	PAGE(S)	COMMENTAIRES	ODD ASSOCIÉS
Profil de l'organisation	GRI 102-1 à 102-13	Organisation & structure	9-12	Informations générales (structure, activités, marchés, taille)	ODD 8, 9
Entités incluses	GRI 102-45	Méthodologie	12-13	Périmètre	ODD 12
Engagements externes	GRI 102-12, 102-13	Engagements & adhésions	14	Adhésion	ODD 17
Matérialité	GRI 102-46, 102-47	Étude de matérialité	16-18	Cartographie des enjeux RSE	ODD 3, 5, 6, 8, 12, 13
Parties prenantes	GRI 102-40 à 102-44	Cartographie & dialogue	20-24	Identification et dialogue avec les parties prenantes locales et institutionnelles	ODD 16
Principaux impacts risques et opportunités	GRI 102-43	Gouvernance & Stratégie RSE	26-27	Cartographie des risques et opportunités	ODD: 5,8,12,13
Gouvernance	GRI 102-18 à 102-26	Gouvernance & stratégie RSE	29-32	Structure de gouvernance	ODD 16
Éthique & achats responsables	GRI 102-16, 204-1	CEP, politique achats	41-44	Engagements éthiques et politique d'achats locaux responsables	ODD 8, 12
Emploi	GRI 401-1	RH & inclusion	35-38	Données sur les effectifs, la diversité, et l'égalité des chances	ODD 5, 8
Conditions de travail	GRI 403-1 à 403-6	SST & sécurité	38	Système de gestion de la Santé et Sécurité au travail, indicateurs et formations en Santé et Sécurité au travail	ODD 3, 8
Formation	GRI 404-1	Développement des compétences	38	Heures de formation et programmes de renforcement de capacités	ODD 4, 5
Eau	GRI 303-3, 303-5	Gestion hydrique	45-46	Gestion des prélèvements et rejets	ODD 6
Déchets	GRI 306-2, 306-3	Valorisation & compostage	49	Suivi des volumes de déchets et filières de valorisation	ODD 12
Biodiversité	GRI 304-1 à 304-3	Zones HVC/HCS	48	Actions de préservation des zones sensibles et reboisement	ODD 15
Communautés locales	GRI 413-1	CPD, projets sociaux	42	Projets d'impact social, infrastructures et soutien aux populations riveraines	ODD 1, 3, 4, 6, 11
Investissements communautaires	GRI 203-1	Éducation, santé, eau	42		ODD 3, 4, 6, 11
Méthodologie de reporting	GRI 102-56	Processus & vérification	51-63	Démarche méthodologique, périmètre et limites de reporting, Rapport et attestation de vérification	ODD 12



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.com/ci

SIFCA, S.A.

Attestation d'assurance modérée sur une sélection
d'Informations sociales et environnementales,
présentées en annexe, publiées dans le Rapport
volontaire de développement durable de SIFCA

Pôle Sucre

Exercice clos le 31 décembre 2024

SIFCA

Société anonyme
Boulevard du Havre - Zone Portuaire
Abidjan - Côte d'Ivoire

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le Rapport volontaire de développement durable de SIFCA - Pôle Sucre

Exercice clos le 31 décembre 2024

ATTEST. RSE 07-05-2025/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux Comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations environnementales et sociales, du Rapport de développement durable de SIFCA relatif au pôle sucre, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le Rapport pris dans son ensemble.

1. Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2. Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

Le périmètre de données vérifiées couvre 45 % des effectifs consolidés, et inclut les activités de l'Unité Agricole Industrielle (UAI) de Zuénoula et du siège de SUCRIVOIRE à Abidjan.

3. Préparation du Rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport.

4. Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le Rapport.

5. Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir un Rapport de présentation des politiques de développement durable menées ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le Rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

6. Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7. Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'espace l'OHADA relatives à cette intervention.

8. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

9. Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes, et se sont déroulés entre mars 2025 et mai 2025 pour une durée totale d'intervention de 9 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du Rapport représentant notamment le Département Conformité, Développement Durable et Qualité, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

10. Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

En outre, nous avons mené les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les Informations présentées en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 34 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du Rapport par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Le Vérificateur indépendant,
Forvis Mazars

Abidjan, le 15 mai 2025



Elvis D'OLIVEIRA

Associé

Annexes

Liste des sites audités sur le Pôle Sucre

- SUCRIVOIRE Siège ;
- Unité Agricole Intégrée de Zuénoula.

Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit

Listes des indicateurs audités
Nombre des collaborateurs par type de contrats
Total des embauches et départs de l'année
Total des heures de formation et nombre de collaborateurs formés
Heures travaillées
Jours d'absence non payés
Accidents du travail avec arrêt de travail supérieur à 1 jour et jours perdus liés
Consommation d'énergies (Électricité, Essence et Diesel pour les sources fixes et les sources mobiles)
Émissions de CO2
Consommation d'intrants agricoles en plantations industrielles et surfaces traitées
Déchets générés
Consommation d'eau (audit à blanc)





Boulevard du Havre, Abidjan
01 BP 8484 Abidjan 01
+225 27 21 75 75 75
+225 27 21 25 45 65
communication@sifca.ci
www.groupesifca.com/sucrivoire

FILIALE DE

